

ERGOTHÉRAPIE express



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Volume 22, n° 2 – Juin 2011

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gouvernance – Code d'éthique des administrateurs

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans la foulée de nos actions pour renforcer nos pratiques de bonne gouvernance et de saine gestion de l'Ordre, c'est avec joie que je vous annonce qu'un pas important vient d'être franchi. En effet, lors de la dernière séance de notre conseil d'administration, vos administrateurs ont adopté à l'unanimité le Code d'éthique des administrateurs (le Code) de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre).

Ce Code est le fruit du travail conjoint des membres de la haute direction et de l'administration de l'Ordre, accompagnés par des experts du domaine. Nous avons soumis l'élaboration du Code à un processus participatif dans lequel chaque administrateur avait l'occasion d'apporter sa contribution. Au-delà de l'importance de son contenu, le processus d'élaboration du Code constitue, à mon avis, un gage d'adhésion sans équivoque des administrateurs en place.

À titre de PDG, je souhaitais, par l'adoption du Code, solidifier les bases sur lesquelles reposent notre gestion et notre organisation.

Le présent Code s'applique donc d'emblée à tous les administrateurs de l'Ordre. Son adoption s'est faite dans le respect de notre mission, qui comme chacun le sait est d'assurer la protection du public et la qualité des services professionnels, de notre raison d'être et des valeurs qui nous guident.

Le Code rassemble les principales lignes directrices en matière de saine gouvernance et d'éthique auxquelles les administrateurs du Conseil d'administration adhèrent. Il a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le public, les ergothérapeutes, les partenaires, le personnel et les administrateurs de l'Ordre, et ce, dans un grand souci d'intégrité et de transparence. Le Code ne traite pas de tous les cas ni de toutes les questions pouvant être soulevées, mais il donne le ton à ce qui doit être considéré comme une bonne conduite en laissant à chacun le soin d'user de son jugement en toute honnêteté.

Vous vous attendez certainement, comme membres, à ce que vos administrateurs communiquent les valeurs et l'éthique de l'Ordre, mais également et surtout à ce qu'ils donnent l'exemple. En adoptant ce Code, les administrateurs manifestent clairement leur leadership, et il est reconnu qu'un leadership solide est un facteur essentiel à la création d'une réelle culture éthique fondée sur l'adhésion plutôt que sur une logique coercitive. Enfin, le Code s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour nous doter d'un modèle de gouvernance adapté à notre organisation et à notre situation.

Les obligations de loyauté, d'honnêteté, d'intégrité, de compétence, de prudence, de diligence, de respect figurent au tableau. Les règles, notamment celles sur l'utilisation des biens de l'Ordre et les activités personnelles, tels les fonctions incompatibles, les relations avec le personnel de l'Ordre, le respect de la confidentialité et l'usage de l'information, sont aussi précisées. Finalement, une déclaration d'engagement ainsi qu'une

déclaration des intérêts incombent à chacun.

En terminant, il faut savoir que les règles d'éthique et de déontologie énumérées dans le Code respectent les principes établis par le Code des professions, le Code de déontologie des ergothérapeutes, le Code civil du Québec ainsi que tous les codes de déontologie professionnels auxquels sont soumis les membres d'une profession.

Je vous invite à lire le Code au complet pour constater par vous-mêmes sa grande valeur. Il est disponible sur notre site Web, dans la section réservée aux membres. J'espère que vous en apprécierez la lecture et pourrez bien apprécier les effets positifs d'une telle réalisation. J'espère aussi que notre volonté d'évoquer nos valeurs et d'enrichir notre adhésion y transparaît clairement, et qu'au-delà de l'élaboration de nos règles d'éthique s'y manifeste surtout notre volonté d'atteindre une plus grande cohésion encore dans nos actions. Bonne lecture!

Recevez, chers membres, l'assurance de mes sentiments dévoués.

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Résultat de la consultation sur le projet de règlement sur le comité d'inspection professionnelle

Tel que requis en vertu de l'article 95.3 du Code des professions, l'Ordre a soumis à ses membres pour consultation son projet de Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (le projet de règlement). Les objectifs de la révision du règlement étaient :

- la modification de la terminologie utilisée dans le règlement de manière à refléter les modifications terminologiques apportées au Code des professions à la suite de l'adoption du projet de loi 75 ;
- l'allègement du texte en retirant les dispositions jugées superflues ;
- l'ajout de certaines dispositions ou précisions qui s'imposaient ;
- la révision de la composition du comité d'inspection professionnelle de manière à offrir plus de souplesse à l'Ordre.

L'Ordre a transmis à tous ses membres les documents relatifs à la consultation au cours de la semaine du 13 décembre 2010, en même temps que l'*Ergothérapie express*. La période de consultation se terminait le 20 janvier 2011. Aux termes de celle-ci, 12 ergothérapeutes avaient fait part de questions, de commentaires ou de suggestions de modification au texte du projet de règlement, pour lesquels ils ont personnellement obtenu des précisions ou des explications.

Le Conseil d'administration a étudié le rapport de cette consultation lors de la séance du 11 mars 2011 et a adopté le projet de règlement après y avoir apporté des modifications mineures. Le projet a ensuite été soumis à l'Office des professions du Québec pour enclencher la suite du processus d'adoption prévu pour ce type de règlement.

Université Laval – Diplôme

La *Gazette officielle du Québec* a publié dans sa livraison du 6 avril 2011 un projet de règlement concernant le diplôme délivré par l'Université Laval donnant droit au permis de l'Ordre. Il s'agit de la dernière étape du processus de reconnaissance du diplôme, qui sera délivré aux termes du programme de formation en ergothérapie de l'Université Laval. Son adoption par le gouvernement avant la fin de la session parlementaire, en juin, demeure possible. Les premiers diplômés du continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie de l'Université Laval sont attendus en août 2012.

Rappelons que ce règlement du gouvernement avait été modifié précédemment en regard des diplômes de maîtrise en ergothérapie délivrés par les quatre autres universités et qu'il est en vigueur depuis octobre 2009.

Une nouvelle administratrice au Conseil d'administration



L'Ordre est heureux d'annoncer la nomination de M^{me} Suzanne Rouleau à titre d'administratrice au sein du Conseil d'administration, pour la région de Montréal. M^{me} Rouleau terminera le mandat prévu à ce poste laissé vacant par M. Alain Bibeau, élu président de l'Ordre en décembre 2010. M^{me} Rouleau exerce la profession d'ergothérapeute depuis plus de 30 ans dans le domaine de la santé mentale. En 2009, l'Ordre lui avait décerné la Mention d'excellence en reconnaissance de la qualité de ses réalisations professionnelles.

SOMMAIRE

Gouvernance – Code d'éthique des administrateurs	1	Bilan du programme de formation continue 2010-2011	5
Résultat de la consultation sur le projet de règlement sur le comité d'inspection professionnelle	1	Décisions du Tribunal des professions	5
Une nouvelle administratrice au Conseil d'administration	1	Avis de décès	5
Université Laval – Diplôme	1	Avis de radiation	6
L'importance du dépistage des conducteurs à risque	2	CSBE – Avis du commissaire de la santé et du bien-être sur l'information des droits et responsabilités	6
Une nouvelle secrétaire à la formation continue	2	Colloque 2011 du Programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal	6
Notre Plan stratégique	2	Traduction d'un livre sur l'intervention de groupe	6
Prix 2010 – Félicitations aux lauréats	3	Université Laval – Andrew Freeman confirmé dans ses fonctions	6
MSSS – Plan de services intégrés pour les personnes âgées	4	Commentaires de l'OEQ sur un projet pilote d'organisation des services d'ergothérapie dans le domaine de l'adaptation de domicile	7
Commissaire à la santé et du bien-être – L'Ordre participe à une table ronde des décideurs en santé mentale	4	Accessibilité à l'information – Renseignements contenus dans le dossier d'un client et provenant d'un tiers	7
OPHQ – La politique <i>À part entière</i> : un premier bilan	4	Formation continue	8
Un processus d'inspection professionnelle renouvelé	4	Activités offertes par d'autres organismes	8
Révision du document Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie	4	Stages en réadaptation à Haïti	8
Bienvenue aux nouveaux membres	5	Une bourse d'excellence pour Marie Laberge, erg.	8

ÉCHOS DE L'ORDRE

L'importance du dépistage des conducteurs à risque

Le 29 novembre 2010, la coroner en chef du Québec, D^{re} Louise Nolet, transmettait à l'Ordre le rapport du coroner Jean-Luc Malouin sur les causes et les circonstances du décès de Paulette Bernard, survenu le 3 avril 2009 des suites d'un accident de la route. Le véhicule de M^{me} Bernard a été embouti par un autre qui roulait en sens inverse. Selon le rapport, le conducteur de l'autre véhicule, âgé de 86 ans, n'aurait pas réussi à négocier un virage. Le coroner conclut qu'il s'agit d'une mort accidentelle. Il souligne toutefois que les proches du conducteur et son médecin auraient dû questionner sa capacité à conduire compte tenu de ses difficultés sur le plan des activités quotidiennes. Le coroner émet quelques recommandations, dont une concerne les professionnels de la santé désignés par le Code de la sécurité routière et qui peuvent signaler à la Société de l'assurance automobile du Québec l'incapacité d'une personne à conduire, soit les ergothérapeutes, les médecins, les infirmières et les infirmiers, les psychologues et les optométristes. Le coroner recommande aux ordres professionnels visés de « sensibiliser leurs membres sur les conséquences de la diminution de la capacité physique d'un patient en relation avec sa capacité de conduire un véhicule automobile ».

L'Ordre a signifié au coroner en chef que les ergothérapeutes étaient fortement sensibilisés à cette problématique. En effet, la formation universitaire des ergothérapeutes les prépare à

dépister les conducteurs à risque et à effectuer les recommandations appropriées. L'Ordre a également souligné que les ergothérapeutes agissent bien souvent comme agent de sensibilisation dans leur milieu à l'égard de l'importance de la détection et du signalement des conducteurs à risque. L'Ordre a aussi présenté un résumé de ses nombreux travaux sur le sujet, réalisés en collaboration avec plusieurs partenaires gouvernementaux, universitaires et institutionnels.

L'Ordre a de plus mentionné qu'il avait publié un guide à l'intention de ses membres sur l'ensemble des interventions relatives à l'utilisation des véhicules routiers effectuées par les ergothérapeutes. À cet égard et en lien avec la recommandation du coroner, nous souhaitons vous rappeler l'importance du dépistage des conducteurs à risque, particulièrement chez les personnes qui présentent des troubles cognitifs émergents. Par votre rôle privilégié sur le plan des occupations, vous êtes bien placés pour détecter les difficultés à conduire un véhicule, évaluer l'autonomie et la sécurité à réaliser cette activité, émettre les recommandations appropriées et accompagner vos clients lors de la cessation de la conduite, lorsque cela est requis. Nous vous rappelons également que le document « Interventions relatives à l'utilisation des véhicules routiers », *Guide de l'ergothérapeute* (OEQ, 2008) est disponible sur notre site Web sous l'onglet « Publications ».

Une nouvelle secrétaire à la formation continue

L'Ordre est heureux d'annoncer l'arrivée de M^{me} Karine Ouimet à titre de secrétaire à la formation continue. Entrée en fonction en mars 2011, M^{me} Ouimet succède à M^{me} Danielle Cloutier, qui a quitté l'Ordre pour une retraite bien méritée et qui occupait le poste depuis sa création en 2007. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à M^{me} Ouimet et remercions sincèrement M^{me} Cloutier pour ses années de services et son dévouement.



TRAVAUX DE L'ORDRE

Notre Plan stratégique inséré dans ce numéro

Vous trouverez, sous forme d'insertion à cet envoi, une version abrégée du « Plan stratégique de l'OEQ pour 2011-2014 » dans la présente édition d'*Ergothérapie express*. Comme nous l'avons déjà annoncé, nous l'avons publiée dans un format pratique. Sa production sur papier glacé facilitera sa conservation par chaque membre et sera utile à l'Ordre comme support de sa communication avec ses partenaires. Vous pourrez toutefois lire le document intégral, de même que le *Bilan 2005-2010* et d'autres documents relatifs au *Plan stratégique*, sur notre site Web, à l'adresse suivante : www.oeq.org/publications/documents-professionnels/autres-documents-produits-par-l'Ordre.fr.html#.

LE CARNET D'ADRESSES WEB

Un nouveau site pour l'Office des professions du Québec

L'Office des professions du Québec a récemment mis en ligne une version améliorée de son site Web. Selon son président, Me Jean-Paul Dutrisac, des efforts soutenus ont été déployés afin de mettre à jour l'information disponible, de regrouper et de hiérarchiser les différents sujets, de créer un espace consacré à la mobilité de la main-d'œuvre et aux professionnels formés hors Québec. Pour consulter le site, rendez-vous au www.opq.gouv.qc.ca.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1240 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Centre Ostéopathique du Québec

Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 26 mai 2011
et le jeudi 25 août 2011
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande

Votre sécurité c'est notre priorité !



Reconnu par :
CSST
SAAQ

Bouton PANIQUE

Système de composition d'urgence dont tout le monde bénéficie :

Personnes âgées ■ Déficiences physiques ■ Patients Femmes enceintes ■ Médecins ■ Travailleurs de nuit Gérance de logement ■ Et bien plus !

IDÉAL POUR AVQ-AVD
SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE



► DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE MAINTENANT DISPONIBLES !

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR CE SERVICE ? VISIONNEZ NOTRE VIDÉO EN LIGNE SUR BIPBIPPANIQUE.CA.

Possibilité de subvention.

www.bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892



Prix 2010 – Félicitations aux lauréats



Mention d'excellence

La Mention d'excellence est décernée, en collaboration avec La Capitale, assurances générales inc., à un ergothérapeute de plus de 15 ans d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles progressent sous le signe de l'excellence. L'honneur de la Mention d'excellence 2010 va à Marie-France Jobin. M^{me} Jobin est une ergothérapeute qui a contribué pendant plus de 20 ans au rayonnement et à l'évolution de l'ergothérapie dans le domaine de la dysphagie et, plus récemment, dans celui des aides techniques. Pendant

10 ans (de 1996 à 2006), M^{me} Jobin a collaboré à la publication de matériel pédagogique sur la dysphagie. Depuis 2006, elle donne une formation aux ergothérapeutes de première ligne appelés à intervenir auprès des personnes présentant des symptômes de dysphagie. Plus de 1200 professionnels à travers le Québec ont participé à sa formation. Plus récemment, en tant que chef du programme d'aides techniques de l'Hôpital juif de réadaptation de Laval, elle a développé et implanté un service régional d'aide technique (SAT). M^{me} Jobin est reconnue dans la communauté des ergothérapeutes comme étant une personne ressource dans le domaine de la dysphagie, une bonne communicatrice, une ergothérapeute dynamique et très accessible.

Prix Ginette-Théorêt

Le prix Ginette-Théorêt, offert en collaboration avec Serespro (Service de ressources professionnelles en réadaptation), vise à reconnaître un ou des ergothérapeutes du milieu clinique s'étant particulièrement distingués au cours des deux dernières années. Cette année le prix Ginette-Théorêt 2010 est décerné au groupe d'ergothérapeutes du programme de conduite automobile et d'adaptation de véhicule du Centre de réadaptation Constance-Lethbridge. Au cours des deux dernières années, cette équipe a participé activement à de nombreux projets permettant aux ergothérapeutes de développer et d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la conduite automobile. Une de ces activités est la participation à l'enseignement du certificat en ligne sur la conduite automobile de l'Université McGill. L'équipe a aussi participé au développement du projet pancanadien Plan d'action national pour la prévention des blessures chez les conducteurs âgés piloté par l'Association canadienne des ergothérapeutes. Plus récemment elle a collaboré avec la Société de l'assurance automobile du Québec afin de développer un service d'évaluation des motocyclistes pour une clientèle présentant une déficience physique.



Prix Nicole-Ébacher

M^{me} Céline Ayotte a remporté le prix Nicole-Ébacher 2010. Depuis 1997, M^{me} Ayotte contribue significativement à la mission de l'Ordre à titre d'inspectrice à l'inspection professionnelle. Sa grande expérience de l'inspection professionnelle lui a permis de jouer un rôle déterminant dans deux refontes majeures du processus d'inspection, d'abord en 2005, puis à nouveau en 2010. De plus, en 2004-2005, elle s'est impliquée dans l'animation d'ateliers de formation continue offerts par l'Ordre dans le but de permettre aux

ergothérapeutes de s'approprier le profil de compétences nouvellement adopté. Par son ancienneté au sein du groupe actuel d'inspecteurs, M^{me} Ayotte est devenue un pilier de l'équipe d'inspection. Le prix Nicole-Ébacher est remis annuellement à un ergothérapeute s'étant démarqué par son action bénévole lors des activités de l'OEQ. Ce prix comprend une bourse et un forfait détente de l'auberge *La Montagne Coupée* à Saint-Jean-de-Matha.

Mérite du CIQ

À la suite de la recommandation de l'OEQ, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a décerné le Mérite du CIQ 2010 à Jacqueline Rousseau, ergothérapeute. M^{me} Rousseau est membre du Conseil d'administration de l'OEQ depuis mars 2007 en tant qu'administratrice pour la région de Montréal. De 1994 à 1999, elle a fait partie du groupe de travail de l'OEQ sur la recherche en ergothérapie. Depuis 2008, M^{me} Rousseau contribue au programme de formation continue de l'OEQ en tant que formatrice pour l'activité *Raisonnement clinique et cadre réglementaire pour l'évaluation et l'intervention en aménagement domiciliaire*, qu'elle offre en collaboration avec une ergothérapeute de la Société d'habitation du Québec. Professeure titulaire au programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal, M^{me} Rousseau participe depuis 1988 à la formation de la relève en ergothérapie et depuis 1999 à la formation de la relève en recherche en dirigeant des étudiants des cycles supérieurs. À titre de chercheuse, elle s'implique actuellement au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Les travaux de recherche de M^{me} Rousseau ont fait l'objet de nombreuses publications et présentations à travers le monde. Elle a récemment soutenu l'OEQ dans une démarche visant à établir un partenariat avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation. Ses expériences combinées d'ergothérapeute, de chercheuse et de professeure au programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal lui permettent d'apporter une contribution unique au sein du Conseil.



Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (doctorat)

Cette bourse est offerte en collaboration avec La Personnelle-Assurance de groupe auto et habitation à un ergothérapeute inscrit à un programme de troisième cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation et présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie. La bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2010 (projet de doctorat) est décernée à Laurence Roy, ergothérapeute, pour son projet intitulé *Étude comparative du fonctionnement dans la communauté des jeunes adultes schizophrènes et de leurs pairs sans psychopathologie*. Sa directrice de recherche est Jacqueline Rousseau, erg., Ph. D., et Pierre Fortier, erg., M.A., son codirecteur. Ce projet, réalisé dans le cadre d'études de troisième cycle en sciences biomédicales (option réadaptation) à l'Université de Montréal, vise à une meilleure appréciation des dimensions de la personne et de l'environnement qui influencent le rendement occupationnel des jeunes adultes schizophrènes au premier épisode psychotique. Ce projet se démarque par sa pertinence et son application sur la pratique de l'ergothérapie. Peu de données existent sur les besoins et les priorités des jeunes adultes psychotiques sur le plan du rendement occupationnel. Les résultats de cette recherche mèneront à l'élaboration d'un instrument d'évaluation du rendement occupationnel des jeunes adultes schizophrènes, permettant ainsi d'avoir un effet positif sur les services offerts en ergothérapie et sur le fonctionnement des jeunes adultes schizophrènes dans la communauté.



Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (maîtrise)

Karen Smith, ergothérapeute, obtient la bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2010 (projet de maîtrise) pour son projet intitulé *Les détecteurs de mobilité : pour une utilisation centrée sur les valeurs*. Le directeur de recherche est Bruno Leclerc. Ce projet, réalisé dans le cadre d'études de deuxième cycle en éthique à l'Université du Québec à Rimouski, a pour objectif principal d'adapter la grille de délibération éthique de Georges A. Legault. L'adaptation de la grille permettra de guider les intervenants dans leur prise de décision lors de l'installation d'un détecteur de mobilité en tenant compte de données telles que les risques de chute, mais aussi en se concentrant sur l'analyse des besoins et des valeurs de leurs clients ou de leurs proches aidants. Ce projet se démarque par son originalité et sa pertinence. Il existe peu de documentation sur les enjeux éthiques liés à l'utilisation des détecteurs de mobilité.



Prix de l'OEQ

Un Prix de l'OEQ est attribué depuis 1974 à chacun des finissants en ergothérapie des programmes universitaires québécois qui a obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de la formation clinique.

Voici les trois étudiants dont l'excellence mérite d'être soulignée :



Prix de l'OEQ —
Université Laval :
**Myriam
Chrétien-Vincent**



Prix de l'OEQ —
Université McGill :
**Mylène
Dumouchel**



Prix de l'OEQ —
Université
de Montréal :
**Marie Danielle
Allard-Breton**



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec. : 514 844-0478 • www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Élisabeth Beugré,
Richard Désormeau, Caroline Fortier,
Jacques Gauthier, Diane Méthot,
Louise Tremblay

Graphisme : Mardigras

Tirage : 4300 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

MSSS – Plan de services intégrés pour les personnes âgées

Le premier ministre Jean Charest, accompagné de membres de son cabinet, a annoncé le 13 mars dernier la mise en œuvre d'un plan de services intégrés pour les personnes âgées afin de répondre mieux à leurs besoins de services de santé dans un contexte d'accroissement de la population vieillissante. Ce plan prévoit un investissement initial de 150 millions \$ en 2011-2012 et un montant annuel récurrent de 200 millions \$ à partir de 2012-2013.

Le plan d'investissement propose d'intensifier le soutien à domicile, d'accroître les ressources intermédiaires et d'ajouter des places dans les unités de récupération fonctionnelle ainsi que dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Le plan prévoit aussi l'application progressive de certaines des recommandations formulées par le groupe d'experts présidé par le

D^r Bergman, dont celles sur le traitement de la maladie d'Alzheimer.

Les besoins sont complexes et pour y répondre le gouvernement veut mettre en place un continuum de services qui relierait plusieurs composantes des services de santé et des services sociaux, notamment grâce à sa politique *Vieillir chez soi*. En effet l'élaboration éventuelle de cette politique gouvernementale devrait mettre en œuvre des éléments liés entre autres à l'adaptation des domiciles, le développement de nouveaux types d'habitation, l'accroissement des services à domicile, l'accès facilité à des soins médicaux, la mise en place de services de transport qui facilitent les déplacements, ainsi que l'aménagement des services publics et des installations pour répondre aux besoins des personnes âgées.

Commissaire à la santé et du bien-être – L'Ordre participe à une table ronde des décideurs en santé mentale

Le Commissaire à la santé et au bien-être a convié l'Ordre ainsi que plusieurs autres partenaires à une table ronde des décideurs dans le secteur de la santé mentale les 24 et 25 février derniers. Au cours de cette rencontre, l'Ordre a fait part des préoccupations des ergothérapeutes en matière de santé mentale. De plus, il a proposé des actions devant être priorisées parmi celles recommandées par un groupe d'experts réunis lors d'un forum en novembre 2010. Le Commissaire, qui poursuit ses consultations, devrait déposer son rapport au printemps 2012 à la suite d'autres consultations.

OPHQ – La politique *À part entière* : un premier bilan

La ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, a présenté le 16 février dernier le premier bilan annuel de la mise en œuvre de la politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui, rappelons-le, vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées. Le bilan 2009-2010 souligne que le gouvernement du Québec a mis en œuvre jusqu'ici 87 % de ses engagements. Le bilan est disponible à l'adresse www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/OPHQ_BilanAPE_Accessible_.pdf.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Un processus d'inspection professionnelle renouvelé

Le numéro de décembre 2009 d'*Ergothérapie express* vous annonçait le début prochain de travaux portant sur le processus d'inspection professionnelle (IP) de l'Ordre. L'adoption d'un nouveau référentiel de compétences définissant les normes d'exercice de la profession au Québec et les résultats de l'évaluation du programme d'IP effectuée en 2008-2009 exigeaient certaines modifications aux outils d'évaluation utilisés par les inspecteurs, aux rapports d'IP transmis aux ergothérapeutes à la suite de l'évaluation et à certains aspects du processus en soi. Pour réaliser ces travaux, l'Ordre a fait appel au savoir-faire de la même firme de consultants qui l'avait appuyé pour de nombreux autres projets, dont l'élaboration du nouveau référentiel de compétences et la création des outils d'évaluation utilisés en IP depuis 2005. Ainsi, les ergothérapeutes qui recevront

leur avis d'IP dès l'été 2011 participeront à un processus d'IP renouvelé dont voici les principales caractéristiques.

L'évaluation du programme d'IP ayant confirmé l'efficacité de l'approche d'évaluation adoptée par l'Ordre, le processus utilisé est demeuré généralement le même. Ainsi, les inspecteurs effectueront d'abord une évaluation de dépistage basée sur une appréciation de deux dossiers clients, des portfolios professionnels des cinq dernières années et d'un questionnaire d'autoévaluation. Par ailleurs, le questionnaire d'autoévaluation demandera dorénavant un résumé des principales politiques et procédures affectant la prestation des services d'ergothérapie. En conséquence, l'ergothérapeute inspecté n'aura plus à recueillir ni à transmettre à l'Ordre les documents en faisant état.

De plus, l'approche soutenant la partie du questionnaire sur l'autoévaluation de la pratique professionnelle basée sur le référentiel de compétences est grandement changée. Dorénavant, l'ergothérapeute évaluera sa pratique professionnelle en portant une appréciation sur les deux dossiers clients et sur les portfolios professionnels soumis à l'Ordre plutôt que sur sa pratique générale. De cette façon, l'ergothérapeute et l'inspecteur évalueront exactement les mêmes aspects en se basant sur des critères communs.

Par ailleurs, tous les outils utilisés par les inspecteurs ont été adaptés en fonction du nouveau référentiel de compétences et modifiés afin d'en faciliter l'utilisation. À cet effet, une version électronique des outils sera créée afin de réduire le recours au papier et le temps consacré à la cotation.

Enfin, le guide de référence utilisé par les inspecteurs pour procéder aux évaluations a été entièrement revu. L'Ordre tient d'ailleurs à remercier chaleureusement M^{me} Claire Landry, inspectrice, pour sa contribution particulière à ce projet.

La réalisation des travaux décrits précédemment demande une grande implication de toutes les parties impliquées dans le processus d'IP. L'Ordre remercie grandement tous ceux ayant contribué au projet de même que les ergothérapeutes ayant participé à l'évaluation du programme d'IP en 2008-2009, puisque plusieurs des changements apportés découlent de leurs opinions sur le processus d'IP. Dans un prochain numéro d'*Ergothérapie express*, nous vous présenterons les principales modifications apportées au rapport d'IP.

Révision du document Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie

Depuis janvier 2011, l'Ordre a interrompu la vente du document *Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie*. L'évolution de l'exercice de la profession, de la réglementation, de l'usage des technologies de l'information et d'autres facteurs exige une révision en profondeur du guide. L'échéance des travaux est actuellement indéterminée, car ceux-ci doivent suivre ceux portant sur la révision de la réglementation de l'Ordre, dont la révision du Code de déontologie et d'autres règlements influençant la tenue des dossiers. Surveillez nos publications pour connaître la date de publication de la version révisée du document. Par ailleurs, les consignes émises dans la version actuelle du document demeurent valides jusqu'à ce que nous publiions la version révisée.



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPERTIGNY, QC.
J6A 7N1

450-582-2555
1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



**SPÉCIALISTE
EN ADAPTATION
DE VÉHICULES
ET REMORQUES
POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**





MEMBRE ACCRÉDITÉ






















ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui rejoignent la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière des plus florissantes!

Amyotte, Mireille Andrée
Besnier, Caroline
Légère, Chantal
Oxlade, Rosamund
Sauvé, Katrine Marie-Lise
Torres, Claudia

Avis de décès

Au cours de l'année financière 2010-2011, l'OEQ a été très touché d'apprendre le décès des personnes dont les noms suivent et qui détenaient un permis de l'Ordre :

Line Robichaud
Lynda Derouin
Diane Joubert

Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Bilan du programme de formation continue 2010-2011

L'année 2010-2011 de la coordination de la formation continue a été à l'image des années précédentes : une année fort remplie et pleine de défis renouvelés. En plus de proposer de nouvelles orientations en matière de soutien à la pratique et de développement professionnel des ergothérapeutes (voir *Ergothérapie express*, mars 2011), l'Ordre a dispensé 16 activités de for-

mation. Près de 780 ergothérapeutes ont suivi l'une ou l'autre des 48 séances de formation offertes. Parmi celles-ci, l'Ordre a offert 16 formations sur demande pour répondre aux demandes formelles de groupes d'ergothérapeutes. Le niveau de satisfaction des participants reste aussi élevé que par les années passées comme le démontre leur grande appréciation de la qua-

lité des formateurs et du contenu des activités proposées. L'engagement de l'Ordre dans un processus d'amélioration continue de la qualité de son programme de formation continue porte ses fruits!

Le programme 2011-2012 est déjà en cours. Ne tardez pas à vous inscrire, car la plupart des formations affichent « complet » dès les premières semaines d'inscription!

BABILLARD

Décisions du Tribunal des professions

Le Tribunal des professions (le Tribunal) a récemment rendu son jugement relativement à deux dossiers impliquant des ergothérapeutes.

Dans le premier dossier, le Tribunal devait analyser la décision rendue le 8 décembre 2009 par le conseil de discipline de l'Ordre (le conseil) au terme duquel ce dernier reconnaissait M. Jasmin Belhumeur coupable de 3 chefs d'accusation portant essentiellement sur le fait d'avoir exprimé des avis ou donné des conseils incomplets et n'avoir pas fait preuve d'une diligence raisonnable dans le cadre de l'analyse de poste d'emploi convenable. Dans une décision datée du 8 mars 2011, le Tribunal a renversé la décision du con-

seil et a acquitté M. Belhumeur des infractions qui pesaient contre lui. Il importe de souligner que la syndic de l'Ordre, M^{me} Florence Colas, a porté cette décision en révision devant la Cour supérieure. Nous vous tiendrons informés de tout développement à cet égard.

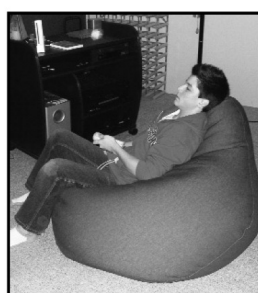
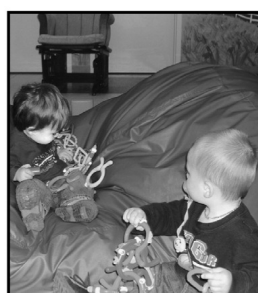
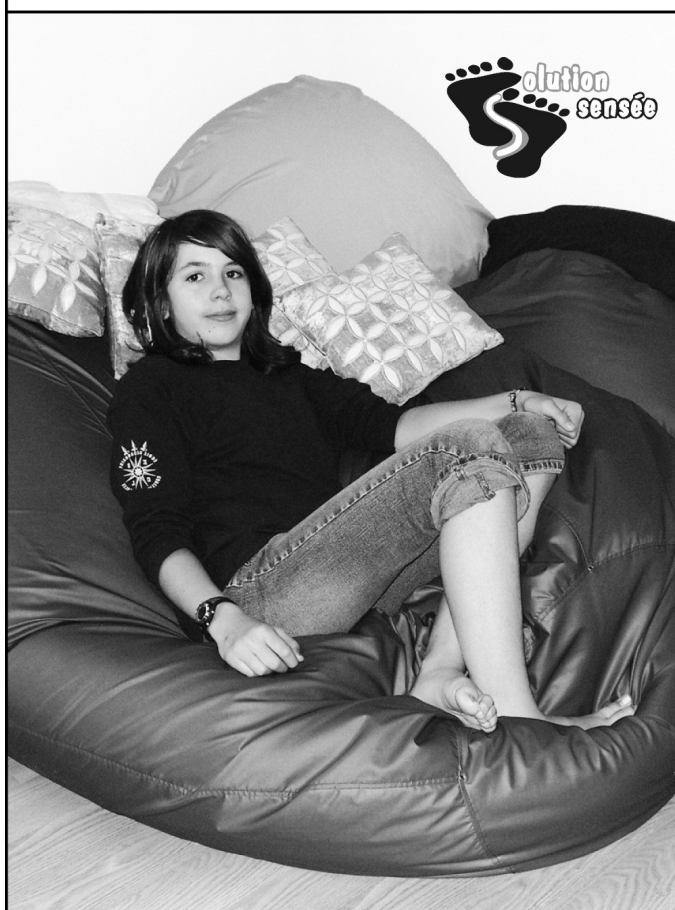
Dans le second dossier, le Tribunal devait analyser deux décisions rendues par le conseil en 2009 relativement à M^{me} Sophie Légaré, à savoir la décision sur culpabilité datée du 28 juillet 2009 au terme de laquelle le conseil reconnaissait M^{me} Légaré coupable de 41 chefs d'accusation (portant essentiellement sur le fait qu'elle ait fourni des avis contradictoires ou des conseils incomplets, le défaut de faire preuve de dili-

gence raisonnable de même que des manquements à sa tenue de dossiers), ainsi que la décision sur sanction rendue le 29 octobre 2009 au terme de laquelle le conseil imposait à M^{me} Légaré différentes périodes de radiation devant être purgées de façon concurrente, le tout résultant en une période de radiation de 3 mois. Dans un jugement daté du 13 avril dernier, le Tribunal rejette l'appel de M^{me} Légaré au regard de chacune de ces décisions.

Une copie des jugements du Tribunal des professions dont il est question ci-dessus est disponible sur le site Web de l'Ordre, sous l'onglet « Protection du public ».

Solution sensée

Fabricant de produits sensoriels et de détente



www.solutionsensee.com ☎ 450 427-3894
info@solutionsensee.com ☎ 450 427-0953



POUR LE TRANSPORT DE QUADRIporteur

Innovation et fabrication 100% québécoise

- Remorque 4' x 6' entièrement automatisée;
- Porte-rampe à ouverture automatique;
- Convient à tous les modèles de quadriporteur;
- Treuil électrique, bascule assistée, cales de roue, anneaux d'ancrage options disponibles;
- Poids de la remorque : 590 lbs;
- Autres dimensions disponibles;
- Démonstration sans frais partout au Québec;



POUR NOUS JOINDRE

Les Remorques Jelano inc Tél. : 450 887-2715
109 rue du Parc Industriel Fax : 450 887-2473
Lanoraie (Québec) J0K 1E0 Sans frais : 1-866-552-2715

WWW.LESREMORQUESJELANO.COM / JCHARNOIS@LESREMORQUESJELANO.COM

AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 17-07-00012
– Sophie Légaré (n°93-152)M^{me} Caroline Fortier
SECRÉTAIRE SUBSTITUT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

AVIS est par les présentes donné que madame **Sophie Légaré** (no. 93-152), ayant exercé la profession d'ergothérapeute à Montréal, a été déclarée coupable par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, le 28 juillet 2009, de 41 infractions commises à Montréal entre mai 2005 et mai 2007, à savoir :

- A exprimé des avis ou donné des conseils contradictoires ou incomplets et/ou n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil, le tout contrairement à l'article 3.02.04 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* (chefs 1, 2, 8, 9, 17, 22, 25, 28, 32, 33, 40);
- N'a pas fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables, le tout contrairement à l'article 3.03.01 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* (chefs 4, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 29, 37, 38, 39);
- A fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence et quant à l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession, le tout contrairement à l'article 3.02.02 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* (chefs 3, 6, 23);
- N'a pas coopéré avec ses confrères et les membres des autres professions et n'a pas cherché à maintenir avec eux des relations harmonieuses, le tout contrairement à l'article 4.02.04 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* (chefs 7 et 49);
- A posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* (chefs 24 et 36);
- A fait défaut de tenir à jour le dossier de certains clients, le tout contrairement à l'article 3 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec* (chefs 5, 12, 30, 31, 34, 47 et 48);
- A omis d'insérer au dossier de certains clients une description sommaire des motifs de la consultation de même qu'une description des services professionnels rendus et leur date, le tout contrairement aux alinéas 4 et 5 de l'article 2 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec* (chefs 26, 27, 42 et 44);
- A omis d'insérer au dossier d'un client la synthèse des conclusions de l'évaluation et, le cas échéant, la description du plan d'intervention en ergothérapie et les recommandations, le tout contrairement à l'alinéa 6 de l'article 2 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec* (chef 19).

Le 29 octobre 2009, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Sophie Légaré, pour chacun de ces chefs, différentes périodes de radiation allant de 1 jour à 3 mois devant être purgées de façon concurrente, le tout résultant en une période de radiation de 3 mois du Tableau de l'Ordre. Le 13 avril 2011, le Tribunal des professions a confirmé ces deux décisions. La décision du Tribunal des professions étant exécutoire dès sa signification à l'intimée, **M^{me} Sophie Légaré est par conséquent radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de trois (3) mois à compter du 15 avril 2011.**

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions.

Montréal, le 2 mai 2011.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

CSBE – Avis du commissaire de la santé et du bien-être sur l'information des droits et responsabilités

À la suite de consultations menées auprès des usagers et de plusieurs ordres professionnels, dont l'OEQ, le Commissaire à la santé et au bien-être a adopté un avis intitulé *Informer des droits et sensibiliser aux responsabilités en matière de santé*. L'avis, rendu public le 14 décembre 2010, émet des

recommandations pour mieux informer la population sur ses droits. Il souligne, entre autres, le rôle essentiel des ordres professionnels dans la formation des intervenants du secteur de la santé en matière de sensibilisation. L'avis est disponible au www.csbe.gouv.qc.ca/index.php?id=460.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Colloque 2011 du Programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal

Le programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal vous invite à son premier colloque intitulé *L'ergothérapie en mouvance : l'innovation, la collaboration et la valorisation de la profession*. Cet événement permettra aux étudiants de deuxième cycle menant à l'obtention de la maîtrise professionnelle de présenter leurs projets d'intégration. Le colloque vise à rassembler les étudiants, les ergothérapeutes des milieux cliniques, les enseignants ainsi que les chercheurs du programme d'ergothérapie afin de faire connaître les résultats des travaux des étudiants et d'offrir un lieu dynamique de discussion, d'échange et de réflexion. Il y aura deux types de présentations : affiches et conférences. Le colloque se tiendra les 30 et 31 août 2011 dans les locaux de l'École de réadaptation, au 7077, avenue du Parc, à Montréal. Pour obtenir plus de renseignements ou pour s'inscrire, visitez le www.readap.umontreal.ca.

ÉCHOS DES MEMBRES

Traduction d'un livre sur l'intervention de groupe

Nadine Larivière, erg., Ph D., professeure-adjointe au programme d'ergothérapie de l'Université de Sherbrooke, a traduit un livre intitulé *Comment observer votre groupe*.

Cet ouvrage intéressera les ergothérapeutes qui interviennent auprès de groupes puisqu'il est centré sur des principes d'observation du groupe fondés sur les théories du développement et des dynamiques de groupe. Pour obtenir plus de renseignements sur ce livre, consultez le site Web de l'éditeur Captus Press au www.captus.com.



www.serespro.com
5569 rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1G3

L'employeur de choix

SERESPRO= emplois temps pleins ou temps partiel

SERESPRO= emplois en CLSC, CHSLD, Clinique privée, Centre de réadaptation, Hôpital...

SERESPRO= services professionnels, coaching, mentorat

SERESPRO= salaires avantageux, flexibilité horaire de travail, vacances ++

SERESPRO= Formations continues organisées chaque mois et disponibles

Nos coordonnées

❖ Téléphone : (514) 256-5011 poste 273

❖ Courriel : information@serespro.com

UNIVERSITÉ LAVAL
Andrew
Freeman
confirmé dans
ses fonctions

Le Département de réadaptation de l'Université Laval a le plaisir d'annoncer la nomination d'Andrew Freeman comme directeur de son programme d'ergothérapie. Titulaire d'un doctorat en sciences de la réadaptation de l'Université Western Ontario, M. Freeman est chercheur dans l'équipe Recherche sur les interrelations personnelles, organisationnelles et sociales du travail (CSSS-VC). Il est aussi un professeur engagé dans la formation des étudiants en ergothérapie. Dans ses recherches, M. Freeman s'intéresse aux conditions qui permettent aux praticiens de la santé de fournir des services de grande qualité.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Commentaires de l'OEQ sur un projet pilote d'organisation des services d'ergothérapie dans le domaine de l'adaptation de domicile

Au cours des trois dernières années, l'Ordre a participé à des consultations menées par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (ASSSGIM) sur le développement d'un modèle d'organisation des services d'ergothérapie. Ce modèle avait pour objectif général d'optimiser le délai de prise en charge et les ressources disponibles pour la réalisation de l'évaluation en ergothérapie requise lorsqu'une personne souhaite effectuer une demande de subvention au Programme d'adaptation de domicile (PAD). En résumé, le modèle préconisé par l'ASSSGIM faisait intervenir du personnel non-ergothérapeute et des thérapeutes en réadaptation physique dans le processus d'évaluation et de suivi d'une demande au PAD. Le projet-pilote mené au CSSS du Rocher-Percé s'est conclu à l'automne 2010. Plusieurs organismes ont pris part à l'une ou à l'autre des activités de consultation, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS),

la Société d'habitation du Québec et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Interpellé à quelques reprises au cours du projet-pilote mené par l'ASSSGIM, l'Ordre a transmis ses commentaires finaux aux responsables du projet en avril 2011.

D'abord, il est important de souligner que l'Ordre n'a pu donner son appui au modèle développé par l'ASSSGIM, ni à son déploiement dans d'autres établissements sous la forme présentée. Conformément à son mandat de protection du public et d'assurance de la qualité des services d'ergothérapie offerts à la population, l'Ordre a émis plusieurs réserves sur le modèle proposé en raison de problématiques diverses relatives notamment à la réglementation applicable, aux normes d'exercice de la profession d'ergothérapeute et à la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes. Bien que l'Ordre appuie fermement l'objectif fondamental du projet visant à accroître l'accessibilité des services d'ergothérapie dans la région

concernée, il a demandé d'importants changements au modèle afin qu'il respecte notamment les activités réservées aux ergothérapeutes et les principes mis de l'avant dans le document « Utilisation du personnel non-ergothérapeute dans la prestation de services d'ergothérapie », *Lignes directrices* (OEQ, 2004).

En conclusion de son rapport, l'Ordre a demandé au MSSS d'être informé des suites du projet-pilote et s'est montré ouvert à collaborer à d'éventuels projets menés par ce ministère et visant à faciliter l'accès aux services d'ergothérapie, et ce, compte tenu de l'importance de tels projets sur l'exercice de la profession au Québec. Advenant de nouveaux développements en la matière, l'Ordre vous tiendra informés de son implication dans de tels projets étant donné le grand intérêt que vous démontrez pour le sujet et les enjeux importants qu'il soulève pour l'exercice de notre profession.



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION, PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Le partenariat entre l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et La Personnelle vous donne accès au plus important assureur de groupe auto et habitation au Québec et l'un des leaders au pays. Voilà qui est tout à votre avantage.



Demandez une soumission

1 888 GROUPES

(1 8 8 8 4 7 6 - 8 7 3 7)

lapersonnelle.com/oeq



® Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.

VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

Accessibilité à l'information – Renseignements contenus dans le dossier d'un client et provenant d'un tiers

Dans le cadre de son travail, il arrive que l'ergothérapeute obtienne de la part de tiers des informations concernant son client. Or, que faire avec de tels renseignements? Doit-on les inscrire au dossier? Si oui, le client y a-t-il accès?

Inscription au dossier

L'article 2 (8^e) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec stipule que le dossier du client doit contenir les annotations, la correspondance et les autres documents relatifs aux services professionnels rendus. Ainsi, la première question que doit se poser l'ergothérapeute est de savoir si l'information fournie par le tiers est pertinente eu égard aux services rendus ou à rendre de même qu'à ses devoirs et responsabilités envers son client. La réponse à une telle question dépend des circonstances propres à chaque situation et repose sur le jugement professionnel de l'ergothérapeute. De fait, un renseignement non pertinent dans un cas donné peut s'avérer très pertinent dans un autre et il appartient à l'ergothérapeute d'apprécier chaque situation.

Accès par le client aux informations fournies par le tiers

La question de l'accès par le client à l'information le concernant fournie par un tiers et inscrite à son dossier n'est pas simple et nécessite une bonne connaissance des règles régissant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. L'objectif ici n'est pas de faire un exposé exhaustif de la question mais plutôt de fournir aux ergothérapeutes un aperçu des dispositions applicables en l'espèce.

Le principe général est à l'effet qu'un client a accès à son dossier d'ergothérapie¹. Certaines dispositions législatives viennent cependant limiter l'étendue de ce principe,

notamment eu égard aux informations provenant d'un tiers. Les règles applicables diffèrent alors selon l'endroit où travaille l'ergothérapeute.

L'accès au dossier des usagers d'un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) est notamment régi par l'article 18 de la loi. On y prévoit que « un usager n'a pas le droit d'être informé de l'existence ni de recevoir communication d'un renseignement le concernant et contenu dans son dossier qui a été fourni à son sujet par un tiers et dont l'information de l'existence ou la communication permettrait d'identifier le tiers, à moins que ce dernier n'ait consenti par écrit à ce que ce renseignement et sa provenance soient révélés à l'usager ».

L'article précise qu'une telle restriction ne s'applique pas lorsque le renseignement a été fourni par un professionnel de la santé ou des services sociaux ou par un employé d'un établissement dans l'exercice de leurs fonctions.

Ainsi, au terme de la LSSSS, dès lors qu'un renseignement est fourni par un tiers et que la connaissance de son existence ou sa communication permettrait d'identifier ce dernier, l'usager n'y a pas accès à moins d'avoir obtenu un consentement écrit de la part du tiers.

La situation est quelque peu différente pour les ergothérapeutes œuvrant au sein d'un organisme public visé par la Loi sur l'accès à l'information sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (CSST, SAAQ, commissions scolaires, etc.) ou au sein d'une entreprise visée par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (clinique privée, etc.).

De fait, aux termes de ces deux lois², l'organisme public ou la personne qui exploite l'entreprise, selon le cas, doit refuser de donner communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement

un renseignement personnel sur un tiers ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à ce tiers, à moins que ce dernier ne consente à sa communication ou qu'il s'agisse d'un cas d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.

Ainsi, contrairement aux établissements visés par la LSSSS, les organismes publics et les entreprises doivent être en mesure de démontrer que la divulgation au client d'un renseignement le concernant provenant d'un tiers serait susceptible de nuire sérieusement à ce dernier afin de pouvoir en refuser l'accès. La question de l'appréciation de ce préjudice au tiers n'est pas toujours évidente et dépendra des faits en l'espèce. En cas de doute, le recours aux services d'un avocat pourrait s'avérer judicieux.

À la lumière de ce qui précède, il appert que le traitement de toute demande d'accès de la part du client à son dossier nécessite une bonne connaissance des règles régissant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Par conséquent, toute demande à cet égard devrait être transmise sans délai à la personne responsable de l'accès à l'information au sein de l'établissement, de l'organisme public ou de l'entreprise où exerce l'ergothérapeute pour fin de traitement. Il serait de plus judicieux que les renseignements contenus au dossier du client provenant de tiers soient bien identifiés et facilement repérables afin de faciliter le travail de la personne responsable de l'accès à l'information.

1. Ce principe découle notamment de l'article 60.5 de Code des professions, de l'article 3.07.02 du Code de déontologie des ergothérapeutes de même que des différentes lois régissant la question de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicables
2. Article 88 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et article 40 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1).

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue
de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – www.oeq.org – à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour toutes les deux semaines. Vous y retrouverez le formulaire d'inscription à faire parvenir à l'Ordre au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9.

Renseignements supplémentaires : Karine Ouimet, 514 844-5778, poste 250, ouimetk@oeq.org.

Il est important de vous assurer que votre adresse courriel soit à jour auprès de l'Ordre. Une mise à jour de la liste des activités est envoyée aux membres par courriel, une fois par trimestre.

Calendrier des activités disponibles entre le 1^{er} septembre 2011 et le 1^{er} janvier 2012

Activités	Dates	Villes
NOUVEAUTÉ Colloque 2011 – L'ergothérapie : une profession en évolution	29 septembre 2011	Montréal
NOUVEAUTÉ Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des personnes adultes et des aînés	28 octobre et 25 novembre 2011	Québec
Plaies chirurgicales et traumatiques de la main	21 octobre 2011 11 novembre 2011	Québec Montréal
Nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes	8 septembre 2011 14 octobre 2011 28 octobre 2011 18 novembre 2011	Estrie Québec Outaouais Mauricie
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction <i>Groupes ouverts uniquement aux ergothérapeutes travaillant en CLSC</i>	8 septembre et 20 octobre 2011	Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant des déficits cognitifs	11 - 12 octobre et 9 novembre 2011 24 - 25 novembre et 14 décembre 2011	Québec Montréal
Prévention et traitement des plaies de pression	17 octobre et 21 novembre 2011	Québec
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou âgées présentant des difficultés à s'alimenter	17 et 18 novembre 2011	Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique)	24 octobre et 28 novembre 2011	Montréal
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique	14 et 15 novembre 2011	Montréal

Activités offertes par d'autres organismes

THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	HIPPOTHÉRAPIE : PRINCIPES DE TRAITEMENT American Hippotherapy Association 5 au 7 août 2011, Saint-Hyacinthe Carolyne Mainville; cmainville@readaptation-hippo.org
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie 31 août, 1 ^{er} et 2 septembre 2011, Montréal Tél. : 514 235-5088, mj.tessier@videotron.ca
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	FORMATION EN NEUROLOGIE CONCEPT BOBATH – COURS DE BASE Hôpital de réadaptation Villa Medica 2 octobre au 21 octobre 2011, Montréal Elise Lamy, tél. : 514 288-8201, poste 4629
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	FORMATION EN NEUROLOGIE CONCEPT BOBATH – COURS AVANCÉ Hôpital de réadaptation Villa Medica 24 octobre au 28 octobre 2011, Montréal Elise Lamy, tél. : 514 288-8201, poste 4629
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	COLLOQUE – INFORMATIQUE-SANTÉ 2011 AQESSS 12 au 14 octobre 2011, Montréal Tél. : 514 282-4282, sans frais : 1 800 361-4661, monique.pierre-louis@aqesss.qc.ca , www.aqesss.qc.ca
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	COLLOQUE – 2^e ASSISES NATIONALES DE L'ERGOTHÉRAPIE RECHERCHE EN ERGOTHÉRAPIE : POUR UNE DYNAMIQUE DES PRATIQUES ANFE 24 et 25 novembre 2011, Paris assises@anfe.fr , www.anfe.fr

La publication de l'information de la page « Activités offertes par d'autres organismes » ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées, ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – www.oeq.org – à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour toutes les deux semaines. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et de troisième cycles les plus pertinents à la profession.

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Une bourse d'excellence
pour Marie Laberge, erg.

Marie Laberge, ergothérapeute et étudiante de troisième cycle en ergonomie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), est la récipiendaire 2010-2011 de la Bourse d'excellence en santé et sécurité du travail AON/Institut Santé et société d'une valeur de 5000 \$. Cette bourse reconnaît l'excellence de son dossier scolaire ainsi que la qualité et la pertinence de son projet intitulé : *Intégration sécuritaire, compétente et durable des jeunes inscrits au parcours de formation axée sur l'emploi pour des métiers semi-spécialisés*. Ce projet est réalisé sous la direction de Nicole Vézina, Ph. D., professeure au département de kinanthropologie de l'UQAM, en codirection avec Élise Ledoux, Ph. D., chercheuse au service de la recherche de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Toutes nos félicitations à M^{me} Laberge!

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Stages en réadaptation à Haïti

L'Université de Sherbrooke, en collaboration avec l'Université Quisqueya et l'Hôpital de la communauté haïtienne souhaite développer des stages à caractère humanitaire à Haïti. Nous sommes donc à la recherche d'ergothérapeutes et de physiothérapeutes volontaires pour accompagner des groupes de stagiaires de quatrième année au cours de l'automne 2011 et de l'hiver 2012, pour des périodes allant de trois à six semaines. Nous vous invitons donc à contacter Carmen Moliner, Coordonnatrice de la formation clinique, 819 820-6868 poste 12909.

Visitez notre site internet

- Plus de 1000 produits disponibles
- Nouvelle promotion à tous les mois

Infolettre

• Textes informatifs par des professionnels
• Babillard d'événements

Inscrivez-vous!

fdmt.ca

fdmt

matériel éducatif
et outils sensoriels

